

Domaine Public DP

933

J.A. 1000 Lausanne 1 22 décembre 1988
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

Le plan Michael

A l'échelle internationale, on observe un effort, accru ces dernières années mais toujours insuffisant, de redistribution des richesses du Nord vers le Sud, des pays industrialisés vers ceux qui cherchent encore la voie de leur développement. Outre cette solidarité désormais traditionnelle par-delà les latitudes, un autre mouvement d'entraide massive va s'imposer de l'Ouest vers l'Est. Car, à quelques degrés de longitude de chez nous, sur notre continent européen, se déroule présentement un drame considérable: l'économie des pays de l'Est, Pologne en tête et Union soviétique comprise, connaît un développement négatif — en clair une régression.

Comme si les rigidités congénitales du système d'économie planifiée ne suffisaient pas, les pays du Comecon souffrent de défauts majeurs, impossibles à corriger rapidement, et difficiles à surmonter même à long terme: vieillissement de l'appareil de production, formation supérieure et recherche scientifique en vase clos, graves retards dans les industries de pointe (surtout électronique, informatique et robotique), non maîtrise des secteurs difficilement centralisables (agriculture, commerce, services).

Pour les consommateurs et usagers, le tout se traduit par une triste pagaille dans l'intendance quotidienne, avec des approvisionnements toujours aléatoires — sauf pour ceux qui peuvent payer en dollars, et encore.

Cette situation est évidemment intolérable. Les pays occidentaux ne peuvent indéfiniment laisser aller, ni faire comme si, par exemple, la Pologne allait jamais rembourser la dette contractée, dont elle ne peut même pas assumer le service, qui représente plus de 70% des exportations annuelles (charge des montants rééchelonnés non comprise!).

Or donc, il faut songer à une réédition du Plan Marshall, pour l'Europe de l'Est cette fois. Vaste entreprise, précise dans ses objectifs, dûment préparée et menée d'entente avec les bénéficiaires potentiels. Diverses formules sont envisageables. Solution mini-

male: une aide à la Pologne, assortie de conditions très sévères à l'égard d'un pays (pas d'une nation) qui se laisse couler depuis des décennies, et se trouve désormais dans un état de démoralisation générale et de fatalisme mendiant, dramatique pour celle qui fut l'une des puissances industrielles de l'entre-deux-guerres.

Plus largement, on a pensé à toutes sortes de mesures de soutien direct aux économies des pays de l'Est: remise pure et simple de dettes, assistance technique, développement des méthodes de gestion et de marketing, réponse favorable aux appels en tous genres, lancés notamment par la Hongrie, qui a délibérément opté pour la fuite en avant (l'inverse de la Roumanie en quelque sorte).

Mais évidemment, le succès d'une telle entreprise dépend des circonstances de sa réalisation. Il faut au moins éviter que l'aide se perde dans le puits sans fond d'une bureaucratie aussi molle qu'omniprésente. Selon certains, il serait inutile d'entrer en matière avant l'abolition des nomenclatures nationales; ou même nuisible de le faire avant la consolidation de la perestroïka soviétique, dont les premiers effets positifs profonds sur l'économie devraient se manifester vers le tournant du siècle, au mieux.

D'ici là, elle aura fait son chemin, l'idée d'un Plan Michael, ainsi dénommé en hommage à Gorbatchev, qui ne sera sans doute plus là pour en coordonner l'exécution. Les pays occidentaux auront eu le temps de surmonter leurs réticences, et la Suisse celui d'effacer l'ardoise polonaise, qui pèse très lourd sur les comptes de la Garantie des risques à l'exportation.

En tout état de cause, la redistribution Ouest-Est doit s'organiser à temps si l'on veut prévenir un afflux sans précédent de réfugiés économiques. Les Allemands de l'Ouest en savent quelque chose, eux qui tentent à coup de millions de dollars et de marks lourds, de contenir des centaines de milliers de Polonais et de Yougoslaves, et bientôt sans doute de Roumains et de Russes.

Soupape parlementaire

(jd) Il a fallu qu'éclate «l'affaire Kopp» pour que le Parlement s'inquiète des agissements des barons de la drogue et de l'usage qu'ils pourraient faire de la place financière suisse. Comme il a fallu qu'Elisabeth Kopp soit contrainte de se dédouaner de son affairiste de mari pour que le Conseil fédéral décide d'accélérer la procédure de révision du Code pénal. Pourtant les avertissements n'avaient pas manqué qui soulignaient les lacunes du droit et des moyens organisationnels dans la lutte contre le commerce de la drogue: aveux d'impuissance de Paolo Bernasconi dans l'affaire de la «Pizza Connection», fuite facile du trafiquant turc Musullulu qui avait pignon sur la Bahnhofstrasse à Zurich, par exemple. Pour l'heure, cette réaction tardive du pouvoir politique ne vaut que comme soupape de sécurité face à une opinion publique inquiète. Si les propositions audacieuses et les condamnations sévères prononcées à la tribune peuvent, à court terme, donner l'impression que les autorités sont conscientes du problème, elles ne constituent pas encore une politique. Le risque est grand que l'indignation exprimée aujourd'hui devienne pu-sillanimité demain, que l'émotion laisse place à la défense pure et dure des intérêts. La situation actuelle rappelle le scandale de Chiasso: beaucoup d'agitation dans le monde politique, des déclarations ronflantes puis plus rien, même pas la moindre révision de la loi sur les banques. Et, préparé par une campagne publicitaire sans égale dans l'histoire de la démocratie helvétique, l'échec de l'initiative socialiste contre l'abus du secret bancaire.

C'est donc aux décisions concrètes qu'on jugera le Conseil fédéral et le Parlement, aux réponses qu'ils donneront aux professionnels de la lutte contre la drogue. D'abord, certes, une norme pénale qui permette de réprimer le blanchiment de l'argent sale. Mais aussi la possibilité pour l'Etat de confisquer l'argent s'il y a forte présomption qu'il a été acquis malhonnêtement et que la preuve du contraire ne peut être apportée. Dick Marty, le procureur de Bellinzona qui enquête sur le réseau libanais, est convaincu qu'on pourrait ainsi efficacement paralyser la mafia de la drogue. Il pro-

pose également que le Code pénal mentionne l'association criminelle, un moyen de saisir les gros bonnets, qui tirent les ficelles sans jamais se salir directement les mains. Par ailleurs Marty s'étonne que le commerce des devises ne soit pas soumis à des règles et à une autorisation, alors que l'exercice de tant de professions sans risque exige une patente.

Succès faciles

Les articles de loi, si bons soient-ils, ne suffisent pas. La lutte contre la drogue implique une stratégie et des moyens adéquats. Que la police cesse de se

tailler des succès faciles en pourchassant les petits pourvoyeurs-consommateurs, et donne la priorité au démantèlement des réseaux. Dick Marty se plaint des insuffisances dans l'échange des informations et dans la coordination des actions, dans la collaboration judiciaire entre les cantons et avec l'étranger; dans ce domaine, une conception étriquée du fédéralisme et de l'Etat de droit peut se révéler le meilleur allié du crime organisé.

Si cet ensemble de mesures ne trouve pas l'appui d'une majorité décidée, il faudra alors se poser la question de la seule alternative crédible: la libéralisation de l'usage des drogues et leur distribution par un monopole d'Etat, une autre manière de casser le crime organisé autour de ce trafic. Car la politique actuelle permet à la fois la croissance de la consommation et l'emprise de la mafia. ■

SAUVER LA VENOGÉ

Initiative – coup-de-pied

(pi) La protection de l'environnement devrait être une tâche que l'on mène sur l'entier d'un territoire de manière uniforme. Dès lors, une initiative populaire visant à protéger spécialement une région ne se justifie que très exceptionnellement, et devrait être réservée à la protection accrue d'un site hors du commun. Par contre, nous ne voyons aucune raison de prêter à la Venoge une attention plus particulière qu'à la Broye ou au Talent. Les auteurs de l'initiative «Sauver la Venoge» lancent pourtant un cri d'alarme utile et rendu nécessaire par le laxisme des autorités communales et cantonales qui n'ont jusqu'à présent pas fait leur travail. Si le «fleuve» vaudois se trouve à l'agonie, c'est en effet que les communes riveraines continuent de le considérer comme un égout et que l'Etat n'est pas intervenu pour imposer la construction de stations d'épuration, comme il en a le droit, et même le devoir.

L'initiative est là comme un triste constat: les lois n'ont qu'une portée limitée si la volonté de les appliquer manque. Et le conseiller d'Etat Marcel Blanc semble espérer une approbation par le peuple pour faire prendre par les communes les mesures qu'il n'a pas pu — ou voulu —

leur imposer jusqu'à maintenant.

Il est vrai que la Constitution cantonale ne sera pas bouleversée par un texte qui laisse une grande marge de manœuvre au législateur. Il est simplement dit que «*Le cours, les rives et les abords de la Venoge sont protégés* et qu'un plan d'affectation cantonal précise l'étendue de cette protection.» Aucune contrainte quant à l'importance de la zone touchée, mais simplement un rappel aux autorités: elles sont priées de tout mettre en œuvre pour respecter les lois existantes. Les textes concernant la protection de la nature ou des eaux et ceux sur la pêche, s'ils avaient été strictement appliqués, auraient pu économiser une consultation populaire. L'initiative mérite donc notre soutien.

Les Vaudois sont attachés à leurs symboles et ils risquent bien de rappeler leurs obligations à des responsables locaux particulièrement insolents: n'ont-ils pas fêté, par un banquet, les dix ans d'existence de l'Association intercommunale d'épuration des eaux de la Venoge alors que le premier mètre de tuyau n'a pas encore été posé? ■

Sauver la Venoge, case postale 1319, 1001 Lausanne

Les équivoques

(ag) Le Conseil des Etats a adopté, à une large majorité, le principe d'un contre-projet indirect à l'initiative des caisses-maladie. On rappelle que cette initiative, outre des dispositions générales renforçant la mutualité, exige le rétablissement des subventions fédérales telles qu'elles existaient en 1974. Il en résulterait une dépense supplémentaire d'un milliard par année. Le Conseil fédéral la juge insupportable (cf. DP 918). Mais l'initiative n'est pas dépourvue de chances. Elle a obtenu un nombre record de signatures (400'000). Et les caisses peuvent compter sur une implantation très forte, jusqu'à l'échelon communal comme en Valais par exemple. De surcroît, les assurés sont excédés par l'iniquité du système qui pénalise et les familles et les revenus modestes. D'où la prudence du Conseil des Etats. Mais nous sommes en pleine équivoque. Peut-on introduire dans la loi, pour l'es-

sentiel, des dispositions écartées par référendum, le 6 décembre 1987?

Qui sait ce que le peuple veut ?

Le Conseil des Etats, après avoir pris ses aises avec l'unité de la matière, est prêt à persévérer dans ses libertés de législateur. On se souvient que, liée à la révision de la LAMA, avait été introduite par lui l'assurance-maternité, y compris son financement par cotisations de l'employeur et retenue salariale. Il y avait deux objets sous la même loi. Conséquent, deux référendums furent lancés: des médecins visaient des dispositions les concernant; les Arts et Métiers s'en prenaient au financement de l'assurance-maternité. Qui a été désavoué devant le peuple? Le Conseil des Etats prétend le savoir. Ce serait les partisans de l'assurance-maternité. Mais en

voulant réintroduire des dispositions écartées en votation populaire, il affaiblit la portée d'une révision présentée comme contre-projet indirect.

Pour qu'un tel contreprojet ait une portée réelle, il faut que la modification de la loi ait été votée par les deux chambres (sous réserve de la votation finale qui décide de l'entrée en vigueur). A défaut, on ne dispose que d'intentions auxquelles le législateur donne d'autant moins volontiers suite que l'initiative entretemps a été repoussée plus nettement.

Or le contre-projet prévu par le Conseil des Etats ne pourra pas être adopté en temps utiles. Le Parlement dispose d'un délai d'ordre pour prendre position sur l'initiative. Il sera échu le 29 avril 1989. Après quoi l'initiative, selon les possibilités du calendrier électoral, devra être soumise au peuple. Aucune chance donc pour que dans un temps aussi court et sur un sujet aussi controversé soit adopté un texte complet, même si le législateur reprend des dispositions élaborées par la loi du 20 mars 1987.

Dès lors, ce contre-projet non abouti ne pourra avoir que des effets fumigènes. ■

ENERGIE NUCLEAIRE

Aux urnes, et vite

(jd) L'initiative populaire pour un moratoire nucléaire a été déposée le 23 mars 1987; l'initiative pour un abandon progressif de l'énergie nucléaire, six mois plus tard. On apprend que la votation populaire n'est prévue que pour 1990 ou 1991. L'attentisme du Conseil fédéral est inacceptable. Voilà un sujet largement débattu depuis plusieurs années; le groupe d'experts mandaté par le Gouvernement a étudié de manière approfondie la possibilité d'abandonner cette source d'énergie. Nous savons maintenant que c'est chose possible et à quel prix. Néanmoins le Conseil fédéral a décidé de laisser ouverte cette option et lance le Parlement sur la piste d'un article constitutionnel sur l'énergie. Abouissement prévu dans deux ans au mieux; puis il faudra s'attaquer à la législation. Autant dire qu'avant la deuxième moitié des années 90, rien ne sera en place. Pendant ce temps, Adolf Ogi présente la meilleure façon de cuire les œufs...

Cette manière de procéder du Conseil

fédéral confine au sabotage. Certes, le Gouvernement a le droit pour lui, puisqu'il dispose de deux ans pour présenter son message au Parlement. Mais, en l'espèce, rien ne justifie l'attente. Le sort que nous réserverons à l'énergie nucléaire déterminera fortement notre politique énergétique future. Plus nous attendrons et plus le prix de l'abandon sera élevé. Le Conseil fédéral cherche-t-il à faire monter les enchères et espère-t-il qu'avec le temps le choc de Tchernobyl s'estompe?

Tactique fédérale

Le Conseil fédéral sait utiliser tactiquement le temps de réponse qui lui est imposé par la loi. Réaction rapide lorsqu'il ne désire pas que le débat se prolonge sur un sujet délicat:

— l'initiative de J. Schwarzenbach contre l'emprise étrangère est déposée en mai 1969, le rapport du Conseil fédéral est publié quatre mois plus tard et la votation populaire a lieu en juin 1970;

— l'initiative contre les exportations d'armes est déposée en novembre 1970 et soumise à la votation populaire vingt-deux mois plus tard.

Réaction beaucoup plus lente lorsqu'il espère que le problème en cause va perdre de son impact sur l'opinion au fil du temps:

— l'initiative pour une protection des locataires est déposée en juin 1973, le message en août 1976 et la votation n'a lieu qu'en septembre 1977. ■

FABRIQUE DE DP

Vacances

DP ne paraîtra pas durant la période des fêtes de fin d'année et prend deux semaines de vacances. Le numéro 934 sera donc daté du 12 janvier.

Nous en profitons pour transmettre ici à tous nos lecteurs, collaborateurs et correspondants nos meilleurs vœux pour 1989.

Les experts font le ménage

(p) Une révision partielle de la loi fédérale sur les droits politiques semble indispensable: l'augmentation du nombre de listes déposées pour les élections au Conseil national, notamment dans les grands cantons, rend difficile leur contrôle, puis l'impression du matériel de vote dans les délais. De plus, l'épuisement des voies de recours risque, dans certains cas, de prendre plus de temps que ce dont on dispose entre la proclamation des résultats et l'installation du conseil nouvellement élu.

La commission d'experts qui a présenté un avant-projet de révision, actuellement en consultation, propose donc de retarder la date des élections de l'avant-dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de novembre et de reporter le début de la législature de décembre à mars, ce qui laisserait aux chancelleries le temps de contrôler les listes et de liquider les éventuels recours en respectant les délais. Des propositions sont également faites pour limiter les listes «fantaisistes» ou celles déposées par des citoyens qui n'ont pas réellement envie de participer aux élections, mais qui profitent de la tribune qu'offre la campagne pour s'exprimer sur un thème particulier. La commission estime que ce phénomène doit être combattu au nom du respect des institutions et parce qu'il provoque un supplément de travail considérable qui coûte cher aux cantons et à la Confédération. Pour y remédier, les signataires cautionnant les listes déposées devraient verser une somme qui reviendrait à l'Etat au cas où ils n'obtiendraient pas un certain nombre de voix. Autre solution proposée: augmenter le nombre de signatures nécessaire pour qu'une liste soit reconnue.

Canton sans siège

A part cela, rien de spectaculaire n'est prévu, la commission ayant plutôt fait le ménage que les grands «à fond»: on modifie légèrement le système de répartition des sièges entre les cantons, le mode de calcul actuel risquant, théoriquement, de priver de représentant un des 26 Etats qui forment la Confédération... On s'ouvre à l'assistance par ordinateur pour le comptage des voix en autorisant les bulletins de vote permet-

tant la lecture optique. On a enfin prévu quelques articles réglant l'exercice du droit de référendum par les cantons (on sait en effet qu'il peut être réclaté par 50'000 citoyens ou par 8 cantons).

Les experts avaient également mandat d'étudier d'autres propositions, émanant d'associations ou de parlementaires. Parmi celles qui ont été écartées, certaines étaient intéressantes et mériteraient au moins un examen plus approfondi. Nous en commentons donc quelques-unes:

● *Présentation de l'avis des opposants dans les explications du Conseil fédéral.*

Chaque ménage reçoit, avant une votation, une brochure contenant l'argumentation officielle et celle des opposants. Or actuellement, l'avis des opposants est le plus souvent rédigé par l'administration, sur la base d'articles de presse, de tracts, d'arguments développés sur les listes de signature, etc. Des associations ont donc demandé que la loi donne aux opposants eux-mêmes la possibilité de s'exprimer dans le fascicule édité par le Conseil fédéral. Ce mode de faire ne devrait pas poser problème dans le cas d'initiatives populaires, puisqu'un comité doit obligatoirement être constitué, dont les membres sont connus (leurs noms sont publiés dans la *Feuille fédérale*).

La commission relève que des difficultés pourraient surgir lors de référendums, lorsqu'un objet est combattu par plusieurs milieux, parfois pour des raisons différentes. La difficulté ne semble toutefois pas insurmontable et une clause pourrait prévoir que l'administration est autorisée à rédiger le texte si les opposants n'arrivent pas à se mettre d'accord. Dans tous les cas, il semble légitime d'admettre que ceux qui ont

lancé une initiative puissent au moins collaborer à la rédaction du texte et choisir les arguments qu'ils désirent mettre en avant, d'autant plus que le Conseil fédéral se réserve déjà, dans ces publications, plus d'espace qu'il n'en concède à ses «adversaires».

● *Obligation pour les candidats aux élections au Conseil national de signaler les intérêts qui les lient.*

Depuis 1985, les membres des Chambres fédérales sont tenus, en entrant en fonction, de signaler les intérêts qui les lient, notamment les conseils d'administration dans lesquels ils siègent. Cette obligation n'existe toutefois pas pour les candidats. Tout en reconnaissant que ces informations seraient plus utiles avant les élections qu'après, la commission a décidé d'écarter cette proposition afin d'éviter de compliquer le choix des électeurs qui, dans certains cantons, reçoivent déjà de nombreuses listes.

Il n'y a pourtant aucune obligation d'informer chaque citoyen individuellement sur les intérêts qui lient les candidats. Ces renseignements pourraient être simplement disponibles auprès des chancelleries et faciliteraient le travail des journalistes ou des associations et partis qui participent à la campagne.

● *Interventions dans les campagnes électorales ou dans les campagnes menées en vue de votations.*

Afin de maintenir une certaine égalité de chances entre partisans et opposants lors de votations populaires et pour renseigner les citoyens, certains souhaiteraient que le budget des campagnes soit plafonné, que les comités et les partis révèlent la provenance des fonds consacrés à une campagne ou que les comités disposant de petits moyens soient soutenus financièrement.

Si les deux premières propositions semblent difficiles à appliquer, il est vrai qu'une certaine transparence dans le financement des campagnes de votation serait souhaitable. Le soutien financier des comités d'initiative ou référendaire mérite également d'être discuté. Dans un procès, le plaignant qui obtient gain de cause se voit rembourser une partie au moins de ses frais d'avocat. On pourrait aussi admettre qu'un comité référendaire ou d'initiative qui a obtenu gain de cause devant le peuple soit dédommagé. ■

Raisonnement de poids lourd

(pi) A plusieurs reprises déjà, la Société pour le développement de l'économie suisse (SDES) a tenté, avec une argumentation tronquée, d'accréditer l'idée que la Suisse aurait tout à gagner à laisser rouler des trains routiers de 40 tonnes (la limite actuelle étant de 28 tonnes) comme le font les pays européens. Dans son service de presse du 13 décembre, la SDES écrit notamment, commentant l'émission *Table ouverte* du dimanche précédent: «*Nous l'avons déjà dit mais le répétons. Contrairement à trop d'idées reçues, le camion de 40 tonnes est nettement plus avantageux sur tous les plans que celui de 28 tonnes. Au plan de l'environnement tout d'abord (...): un véhicule de 40 tonnes, qui emporte quelque 25 tonnes de charge utile, transporte moins de poids mort qu'un 28 tonnes avec 14 tonnes de fret seulement. Sa consommation de carburant est moindre, partant sa charge polluante plus faible que celle de deux camions plus petits. Même un écologiste devrait être capable de comprendre cela.*» Et d'ajouter qu'en Grande-Bretagne, «*l'introduction des 40 tonnes a permis de diminuer de plusieurs milliers la flotte de poids lourds*». La SDES devrait savoir qu'en politique on raisonne globalement et qu'il faut peser le pour et le contre.

Le pour tout d'abord: le parc suisse des camions, grands et petits, est d'environ 50'000 unités. Nous pourrions espérer en supprimer, proportionnellement à la Grande-Bretagne, un millier au plus. En admettant que chaque véhicule parcourt en moyenne 60'000 km par an, la Suisse «économiserait» 60 millions de kilomètres, hypothèse optimiste puisqu'elle ne tient pas compte du trafic induit par la nouvelle norme.

Le contre ensuite: il circule au Brenner environ 1 million de camions par année dont 40%, selon les estimations autrichiennes, emprunteraient le Gothard si la Suisse admettait les véhicules de 40 tonnes. Pour comparaison, il passe au Gothard environ 243'000 poids lourds par an. Nous devrions donc supporter une charge de trafic supplémentaire de 400'000 camions environ, soit plus

d'une fois et demie le trafic actuel du Gothard, déjà saturé à certaines périodes. Sachant que le trajet Bâle - Chiasso compte environ 300 km, cela représenterait quelque 120 millions de kilomètres supplémentaires.

Un axe surchargé devant voir passer en moyenne un camion toutes les 25 secondes (contre un toutes les 65 secondes actuellement); 60 millions de kilomètres en moins d'un côté, 120 millions de plus de l'autre, le calcul est vite fait et pour la politique intérieure suisse, autoriser les camions de 40 tonnes n'est pas admissible.

Certes, le détour de nombreux véhicules par le Brenner n'est, du point de vue de la charge sur l'environnement, pas favorable non plus. Raison pour laquelle notre pays doit proposer une solution satisfaisante à la Communauté européenne: à court terme, financement à l'étranger de gares de transbordement pour le trafic combiné (conteneurs et caisses mobiles pouvant être chargées en transport routier, ferroviaire, aérien et maritime) et utilisation optimale des capacités existantes de transit par rail (voir à ce sujet DP 929, «La guerre des poids morts»); à long terme, construction d'une nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes.

En s'acharnant à vouloir maintenir sur la route une part importante du trafic marchandise à longue distance, la SDES retarde d'une guerre. En poussant le raisonnement de la moindre charge pour l'environnement qu'elle tient pour justifier les 40 tonnes, on en arrive au transport combiné: à l'échelle européenne, cela signifie le camion du lieu de production à la gare et de la gare au lieu de destination, et le train sur les longues distances. En attendant que les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de ce système soient mises sur pied, le maintien d'une limite stricte à 28 tonnes a toute sa raison d'être: elle permet de contenir la quantité de camions en transit en fonction de la capacité du réseau routier et de la tolérance des populations qui en subissent les conséquences; elle assure à terme le succès du transport combiné. Le libre choix du

moyen de transport s'arrête là ou commencent les contraintes physiques — le réseau routier n'est pas extensible à l'infini — et le respect de la santé de la population.

Même la SDES devrait comprendre cela. ■

L'effet Petkau

A propos de la réaction de la rédaction à la présentation par Pierre Lehmann du livre de R. Graeb sur *L'Effet Petkau* (DP 931), «Silence sur la radioactivité» et «Exclu».

(...) Une fois dépouillée de sa rhétorique, cette réaction se réduit à l'affirmation que R. Graeb, et par ricochet moi-même, nous sommes faits colporteurs de ragots en parlant d'un lien possible entre le Sida et la radioactivité artificielle. C'est un peu simple. Cela indique en tout cas que l'auteur de cette réaction (ou hurlement comme il dit) n'a pas pris la peine de lire le livre de R. Graeb. J'admets que ma présentation de la question était d'une brutale brièveté. Mais on ne peut pas en conclure que R. Graeb n'ait présenté aucun argument. Mon excuse pour n'avoir pas été plus explicite est que les textes pour DP écrits par d'autres que les éminences qui dirigent le journal doivent être très courts pour être acceptés. Par ailleurs, si l'on reproche à R. Graeb de conjecturer sans preuve (mais pas sans donner de raisons pour l'hypothèse avancée), que dire des nucléocrates qui ont affirmé pendant des années sans aucune preuve que les doses de radioactivité en dessous d'un certain seuil représentaient un danger complètement négligeable et qui ont révisé ce seuil vers le bas au fur et à mesure que l'expérience les y a contraints? Que dire de l'ancien directeur de la centrale de Creys-Malville qui a affirmé sans aucune démonstration à la TV romande que le plutonium n'était pas plus toxique que du café?

Pierre Lehmann

● La rédaction maintient sa position, telle qu'exprimée dans DP 931

Noir et blanc

Curieux, la façon qu'ont les gens de gagner leur vie... Les uns *blanchissent* de l'argent sale; les autres *noircissent* des réputations plus ou moins d'hermine — bien entendu, je pense à *L'honneur perdu de Catharina Blum*, que nous conta naguère Heinrich Böll, et non pas à cette malheureuse Madame Kopp (dont, soit dit en passant, je n'approuvais guère la ligne politique, mais que je déplore de voir la victime d'un véritable hallali). Remarquez: sa chute n'est pas perdue pour tout le monde, puisque déjà, n'écoulant que leur courage, plusieurs de ses camarades s'élancent, tel Winkelried à Sempach, «champ semé de gloire», pour combler la brèche.

En des temps plus heureux, Madame Caillaux allait décharger son révolver sur Calmette, directeur du *Figaro*, qui

avait noirci son mari. Il ne semble pas que les journalistes qui ont œuvré dans le cadre de «l'affaire Kopp» (dont certains pratiquent avec bonheur le *catch-as-catch-can* — je pense au *Matin*) aient quelque chose à craindre: aujourd'hui, les auteurs d'attentats préfèrent des victimes parfaitement innocentes, ce qui, soulignons-le, est dans le droit fil des sacrifices expiatoires, lesquels exigent sur l'autel des brebis sans tache.

Mais pour en venir à la violence, et à l'initiative «Une Suisse sans armée»: à lire les compte-rendus des débats au Conseil national, où de bons esprits ont été jusqu'à dire que ceux qui appuyeraient l'initiative seraient des traîtres au pays, prêts à livrer la Suisse, on se persuade que la situation est sans espoir.

Car enfin, il y a, je crois, quelques évi-

dences que personne ne contestera:

1. Que, dans le meilleur ou dans le pire des cas, l'initiative sera *balayée* par une majorité de 2/3 contre 1/3, voire de 3/4 contre 1/4, voire même de 4/5 contre 1/5. Et qu'ainsi, bien loin de mettre en danger l'indépendance de la Suisse, elle permettra de fournir la preuve éclatante de l'attachement du peuple suisse à son armée — c'est d'ailleurs ce que disait le regretté Eric Descœudres.

2...*permettrait* de fournir... Car il est une autre évidence: que 40, ou 45, ou peut-être même 50% des citoyens diront qu'ils s'en f... éperduent, c'est-à-dire n'iront pas voter. Or de cela, les adversaires de l'initiative ne se soucient pas ou sont parfaitement inconscients. D'une part, ils ne voient pas où est le véritable danger; d'autre part, ils méconnaissent absolument les raisons de leurs adversaires. Ils préfèrent crier à la trahison — ce qui est à peine moins imbécile que de voir dans le français rénové une manœuvre de Moscou! ■

Lénine en Suisse

(cfr) Le 9 avril 1917, des émigrés russes quittent la Suisse et pénètrent en Allemagne à Gottmadingen pour traverser ce pays dans un wagon «exterritorialisé» et, ensuite, par la Suède, arriver en Russie à Petrograd. Lénine était de ce voyage qui a fait couler beaucoup d'encre depuis lors. Un film vient d'être tourné sur ce sujet pour plusieurs télévisions. Il a été diffusé en deux épisodes en Autriche. L'histoire correspond bien aux récits qu'on connaît, notamment de Lénine et de Zinoviev, de Karl Radek et de Fritz Platten. Les moyens énormes investis et le talent de Damiano Damiani ont permis de réaliser des scènes spectaculaires. Des détails qui sont encore dans les mémoires des aînés — par exemple le cordonnier Kammerer chez qui Lénine logeait à Zurich — ne manquent pas. Les décors font parfois sourire (l'écriteau bilingue *Genève-Genf* dans une gare suisse par exemple) mais ce sont des détails. La vie des Russes en Suisse est bien évoquée. Fritz Platten, le seul non Russe du convoi et l'homme de liaison avec les autorités allemandes, est interprété par l'Espagnol Xavier Elorriaga. On rencontre aussi Robert Grimm, dans le premier épisode, mais il faut

bien connaître l'histoire pour le situer. En bref, un rappel historique qui concerne aussi la Suisse et que nous aurons probablement l'occasion de découvrir sur TF1 puisque cette chaîne française a participé à la production.

Multiplication

(jd) Au cours des dernières années, le prix des biens immobiliers a doublé, voire même triplé, et le krach boursier d'octobre 1987 a renforcé cette évolution. Pourtant, les épargnants qui ont placé leurs économies dans les fonds de placement immobiliers n'ont guère vu la couleur de cette revalorisation. La raison en est simple: les banques, qui possèdent d'importants fonds de placement, ont multiplié l'émission de parts sans que le parc immobilier augmente, empêchant ainsi les bons de participation de prendre la valeur justifiée par l'augmentation du prix des biens-fonds. Une filiale commune du Crédit suisse et de la Société de banque suisse aurait émis pour plus d'un milliard de francs de bons de participation entre 1986 et janvier

1988. Il faut savoir que les banques prélèvent une commission de 5% sur chaque émission: en deux ans le CS et la SBS ont encaissé ainsi plus de 50 millions. Face à cette situation, le mécontentement grandit. Des procès ont été intentés et la Commission fédérale des banques, organe de contrôle des fonds de placement, fait l'objet de vives critiques de la part des investisseurs.

(*Tages Anzeiger*, 15 décembre 1988).

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy, François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfr)

Point de vue: Jean-Louis Cornuz, Pierre Lehmann

L'invité de DP: Philippe Bois

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Variation sur un thème de transplantation

Par un arrêt du 22 novembre 1988, le Tribunal fédéral des assurances (TFA) a reconnu que les transplantations cardiaques constituaient une prestation obligatoirement à la charge des caisses-maladie, en application de l'art.12 LAMA. D'autres formes de transplantations avaient déjà été admises sans qu'il y ait eu besoin de faire intervenir le TFA. Les autorités administratives se prononçaient sur la base de l'avis d'experts lorsqu'il y avait doute sur le caractère scientifique et économique d'un traitement.

Maladie ou comportement à risque ?

L'évolution des techniques médicales est rapide. La première transplantation cardiaque date de décembre 1967 (prof. Barnard). Actuellement, il s'agit d'une intervention à très grandes chances de succès, pas tant à cause d'une amélioration sensible de la technique opératoire que grâce à la découverte de la ciclosporine, qui permet de réduire les réactions de rejet.

La question des limites de l'intervention médicale n'est pas nouvelle. Elle mérite d'être évoquée à nouveau.

● L'assurance-maladie est fondée sur le principe de la mutualité (partage des risques). Les transplantations sont onéreuses parce qu'elles impliquent un traitement à long terme (schématiquement, au moins 1000 francs de ciclosporine par mois durant toute la vie). En ce qui concerne le cœur, ou les reins, ou la moelle, la relation entre le mode de vie du malade et la maladie n'est pas évidente. Lorsqu'il s'agit du foie, c'est plus délicat. Exprimé crûment: peut-on mettre à la charge de la collectivité un changement de foie usé par la consommation d'alcool? Doit-

on tenir compte du comportement individuel? Ou doit-on admettre que l'alcoolisme est une maladie ordinaire dans un pays où la consommation fait partie des habitudes et même des obligations sociales? Actuellement on pénalise les invalides dont l'état est dû à l'alcoolisme et au tabagisme, les accidentés qui ne portaient pas la ceinture de sécurité.

● Le don d'organes n'est pas admis dans toutes les sociétés. Pourra-t-on se résoudre à soigner, même si c'est lucratif, un receveur riche, en provenance d'une région où l'on refuse les prélèvements sur les cadavres, avec des organes récoltés sur place? Que penser du commerce de vente de sang, de reins, qui s'est instauré?

● Il faudra faire des choix. Pour le moment, de nombreux critères sont techniques (âge, état de santé, compatibilité, capacité de l'établissement à la prise en charge du traitement, etc). Mais comment trancher lorsqu'il n'y a pas assez de donateurs?

Autorégulation impossible

Une chose est certaine, la difficulté de la question à résoudre ne changera rien au développement des techniques médicales. Elles se perfectionneront. On ne saurait dans ce domaine compter sur une sorte d'autorégulation par les intéressés eux-mêmes, qui décideraient avec sagesse qu'ils renoncent à une intervention. L'instinct de survie sera, statistiquement, toujours le plus fort, et chacun cherchera à bénéficier de tout ce qui pourrait contribuer à la prolongation de la vie. Les médecins ne seront pas enclins, à terme, à restreindre ces prestations. Pas tant par obsession technique, mais parce qu'ils n'aiment pas laisser tomber

leurs patients lorsqu'il existe encore des possibilités de soins et parce que les manières actuelles de concevoir leur responsabilité civile (de plus en plus sur le triste modèle américain) les inclineront à ordonner toutes les mesures possibles.

Ne pas créer les besoins

Il est vain de faire des prévisions. Mais on pourrait, de façon plus systématique que jusqu'ici:

● «Populariser» le don d'organes (modèles: don du sang, Sida) pour que ne s'institue pas un marché à but lucratif dans ce domaine.

● Coordonner les investissements lourds dans ces domaines. Il est inutile d'avoir dans chaque hameau un centre de transplantation cardiaque. Dût le fédéralisme et les esprits de clocher en prendre un coup, il serait stupide que nous nous retrouvions avec des capacités tellement énormes qu'il faille créer les besoins pour les amortir. Et tant pis pour la liberté du commerce et de l'industrie, qui n'a pas grand-chose à voir ici: il conviendrait de surveiller attentivement l'ouverture d'établissements privés à but exclusivement lucratif.

● Revoir les modes de couverture par les assurances, de telle manière qu'à terme (situation financière mauvaise des caisses-maladie) les économies ne soient pas faites par des restrictions de prise en charge laissant à ceux-là seuls qui en auront les moyens l'accès à ce type de soins. Je n'ai pas beaucoup d'illusions; la mode est au regret du bon vieux temps, à l'idée que l'évolution des techniques pourra être arrêtée. Il serait préférable de prendre acte, et de tenter de ne pas être trop dépassé par ce qui se passe. Ce n'est pas possible si l'on s'obstine à confondre le rétroviseur avec la ligne d'horizon.

Philippe Bois

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Philippe Bois est professeur de droit aux Universités de Neuchâtel et Genève.

Les sous-titres sont de la rédaction.

Salir Allende et susurrer «Vive Pinochet»

(*réd*) Radio et télévision sont sous surveillance critique. A côté du contrôle médiométrique, est organisée une écoute de contenu. Mme France-Line Matile, députée libérale vaudoise, est rédactrice du bulletin de l'AVTA (Association vaudoise des téléspectateurs et auditeurs). Elle exprime des réactions de droite. Elle aborde dans une lettre à ses «abonnés» (25.11.88) le grand sujet de la «désinformation». Un lecteur, qui séjournant fréquemment au Chili a préféré ne pas signer, nous envoie une protestation, que la rédaction assume entièrement.

Un extrait de la lettre de l'AVTA:

Depuis quelque temps, nous sommes plus particulièrement préoccupés par les questions ayant trait à la désinformation, c'est-à-dire à la circulation de messages faux, incomplets, partiels ou déformant la vérité. Nous essayerons de montrer pratiquement comment on crée un «mouvement international».

Nous avons par exemple récemment parlé de l'assassinat d'Allende; on nous a écrit pour nous dire qu'il s'était lui-même donné la mort avec un fusil que lui avait offert son ami Fidel Castro. C'était un comble: nous-mêmes propageons un élément de désinformation visant à faire apparaître Allende comme un saint et un martyr. Diverses lectures nous ont présenté un visage d'Allende totalement différent de celui décrit par les grands médias occidentaux, en particulier la RTSR: un homme corrompu, ayant livré son pays aux forces communistes extérieures, offert les entreprises nationalisées aux responsables des principaux partis de gauche et d'extrême gauche, incapable de diriger un pays qui s'enfonçait dans la misère et la faim. On découvre parallèlement que le général Pinochet, qui n'est certes pas un «tendre», a organisé le pays, donné à manger à son peuple, largement jugulé l'inflation, augmenté le pouvoir d'achat des Chiliens, selon Mme Jeanne Smits qui cite, dans Présent (quotidien français) du mercredi 28 septembre 1988, un récent article de Newsweek. Comment expliquer la différence entre ces affirmations et la campagne de dénigrement contre le général Pinochet à laquelle nous avons assisté chez nous?

La réaction du lecteur:

Une dictature «de droite» ne justifie ni n'excuse une tyrannie «de gauche». Et l'on ne saurait fermer les yeux sur la première parce qu'elle est anticomuniste et que cela peut donc servir. «Vous qui dénoncez Pinochet, regardez les goulags soviétiques», osent dire en substance de braves gens, qui ne lèvent pas

même un petit doigt solidaire envers les dissidents de l'est et dont les amis commercent sans pudeur avec Moscou. La débilité de ce jeu, portant à tolérer les horreurs de la droite extrême parce que l'extrême gauche répondrait d'abominations, est indigne.

Mais l'attitude de ceux que l'on cite au début de ces lignes n'en appelle pas moins l'attention. Ces informations sortent d'une circulaire de l'AVTA; leur source: un article d'un quotidien étranger citant un autre organe étranger. C'est tout.

Que le président Allende ait été tué par les militaires qui assiégeaient le Palais gouvernemental et abattu comme l'ont révélé certaines sources des forces armées, ou qu'il se soit suicidé parce que, tout étant perdu, il n'a pas voulu que le président constitutionnel du Chili tombe aux mains de militaires traîtres à leur serment, ce n'est pas fondamental: moralement et politiquement, ce dernier geste ne serait pas moins noble. On peut diverger d'opinion, mais il faut savoir que la vérité n'est pas faite sur cette mort.

De là à colporter encore la prétendue corruption d'Allende, leitmotiv autojustificateur que publia un livre signé par Augusto Pinochet, *Le Jour décisif*, dans les années qui suivirent le coup d'Etat, il y a plus d'un pas. Car même ses adversaires politiques ont reconnu en Salvador Allende un homme probe, qui a consacré sa vie, avant de la sacrifier, à ce qu'il croyait bon et juste pour l'épanouissement du peuple chilien dans une démocratie pluraliste. Un saint? Certainement pas; mais un patriote honnête et un démocrate intransigent, dont l'erreur fut sans doute de sous-estimer la perfidie de ses ennemis, de surestimer leur attachement à la démocratie et de

mal apprécier la solidité de certains de ses partisans.

Sur le plan économique, on ne peut mettre en avant les insuccès de l'Unité populaire, qui sont loin d'être totaux, sans évoquer le blocus qu'imposaient au Chili les milieux financiers occidentaux déterminés à asphyxier le pays. On ne peut décemment monter en épingle certains indicateurs économiques favorables aujourd'hui en se contentant d'affirmer que Pinochet a donné à manger à son peuple et augmenté le pouvoir d'achat (depuis quand?) sans dire aussi, car c'est fondamental, que cela se serait fait au détriment de la large fraction la plus défavorisée et en bradant à jamais les richesses du pays à des investisseurs étrangers: car le pouvoir d'achat des salariés chiliens est inférieur à ce qu'il était en 1973 (*Le Monde*, 1^{er} novembre 1988). Cinq millions de Chiliens (40% de la population) demeurent au-dessous du seuil de pauvreté (*Gazette de Lausanne*, 4 novembre 1988).

Mais laissons parler un journaliste chilien:

«Pressé de compléter son projet antinational, le régime prend une série de mesures pour «transnationaliser» et privatiser le reste des biens et ressources naturels chiliens. Dans son audace, le plan gouvernemental va jusqu'à l'aliénation de la télévision nationale, après l'avoir soumise pendant quinze ans à des menées totalitaires. Les dernières entreprises de tous les Chiliens attendent leur tour pour être vendues à vil prix, en même temps que nos forêts, nos gisements et notre mer sont soumis à une exploitation inique et dévastatrice.»

L'ample majorité du pays a dit NON au Gouvernement dans son vœu de se perpétuer mais, par-dessus tout, lui a administré un complet camouflet pour sa politique économique si contraire à l'intérêt de la patrie. Dès lors, il apparaît scandaleux que ceux qui ont été mis en déroute persistent à amplifier de pareilles absurdités.»

Et d'où ce journaliste, Juan Pablo Cárdenas, écrivait-il cela en novembre? De la prison où il passait depuis près de deux ans ses nuits et ses fins de semaines, condamné pour s'être déjà exprimé librement.

Restons attentifs, avant de faire passer ici pour information sur une prétendue désinformation ce qui n'est, simplement, que désinformation. ■